

PROCES VERBAL
REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S.
DU 11 MARS 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grabels, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Grabels sous la présidence de Monsieur René REVOL, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 15

I. OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h30.

II. APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé à l'appel nominatif des membres par Nathalie VERDIER.

Présent(s) : 10

- René REVOL, Maire de Grabels, Président du CCAS.
- Nathalie VERDIER, Adjointe aux solidarités, Vice-présidente du CCAS.
- Marie-Annick ALEXANDRE, représentant l'association La Dentelière.
- Nicole ANSIDEI, Conseillère Municipale, membre de l'opposition.
- Harmonie DUMON, personne qualifiée.
- Jacqueline DURRIEU, représentant l'association Lous Saussaires.
- Franck FIANDINO, Adjoint aux finances.
- Claude FONTAINE, personne qualifiée.
- Pascal HEYMES, Conseiller Municipal, membre de l'opposition.
- Christine MAJOREL, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Absent(s) : 1

- Georges BOYER, représentant la Croix Rouge Française.

Procuration(s) : 4

- Jacqueline NICOLE, représentant l'UDAF procuration à Marie-Annick ALEXANDRE.
- Najat MOGHEL, Conseillère Municipale déléguée au logement procuration à Nathalie VERDIER.
- Laurence RICHARD, représentant l'association Gutenberg-Grabels procuration à Claude FONTAINE.
- Jean-Loup RICHE, Conseiller Municipal délégué à l'emploi et à l'insertion professionnelle : procuration à M. le Président, René REVOL.

Mariette COUDRAY-COUDER, responsable du CCAS, est secrétaire de séance.

III. APPROBATION DES PV du 26 novembre 2020 et 26 janvier 2021

M. le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2020 au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 janvier 2021 au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

IV. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Date de convocation : le 04 mars 2021 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

➤ Affaires :

1. Débat d'Orientation Budgétaire,
2. Compte de gestion 2020,
3. Compte administratif 2020,
4. Règlement intérieur du personnel CCAS,
5. Tableau des emplois,
6. Prolongation contrat contractuel.

➤ Informations obligatoires :

- ✓ Décisions de la commission permanente,
- ✓ Décisions du Président,
- ✓ Domiciliation.

M. le Président soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V. INFORMATIONS GENERALES

- **Aire de jeux inclusive**

Monsieur le Président indique que les travaux réalisés par les Services Techniques ont démarré le 23 février 2021. La première étape est celle du décaissement. S'en suivra la réalisation de la dalle. Puis, après une période séchage, la réalisation du sol souple et l'implantation des agrès par l'entreprise KOMPAN. L'achèvement des travaux est attendu pour la fin du printemps.

- **Collecte Banque Alimentaire**

Monsieur le Président signale que la prochaine collecte aura lieu les 4, 5 et 6 juin 2021. Un encart dans le prochain journal municipal informera les habitants de Grabels.

- **Bilan du service**

La présentation orale est faite par Mariette COUDRAY-COUDER.
Document en annexe.

VI. AFFAIRES

AFFAIRE N°1 FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président présente l'affaire suivante :

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris pour l'application de la Loi NOTre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les nouvelles dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales ainsi que l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, précisent que les communes de 3.500 habitants et plus doivent débattre sur un rapport, établi par l'exécutif, relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi qu'aux évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel. Ce Débat d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires. Il est pris acte de ce débat et de ce rapport par une délibération.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants et plus.

Ainsi, par son vote, le Conseil d'Administration prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport précité.

Le ROB est annexé à la présente.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration

- ✓ De prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- ✓ De dire qu'il a été transmis aux membres du Conseil d'Administration dans les délais réglementaires ;
- ✓ De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de mettre à disposition du public le rapport dans les 15 jours suivants la tenue du débat ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

DÉBAT

M. le Président présente différents éléments indiqués dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, propres à permettre l'animation du débat.

Il rappelle que la capacité d'action du CCAS dépend fondamentalement de la subvention de la mairie. Le conseil municipal a décidé de faire un effort avec une prévision de 290 à 300.000 € de dotation pour l'année 2021, avec l'hypothèse que les autres recettes resteront constantes.

Le rapport de l'audit organisationnel et fonctionnel réalisé à l'automne 2020 et présenté à mi-parcours puis en tout début d'année, a permis de tracer les orientations à venir :

1. Renforcement de la professionnalisation des agents sous deux angles :
 - Recrutement d'un travailleur social, en cdd dans un premier temps, afin de bénéficier de la qualification d'un professionnel de l'aide sociale pour accueillir et accompagner les publics.
 - Développement des processus de formation volontaire ; les agents se sont emparés de plusieurs opportunités de formations proposées par le CNFPT.
 - Changement du système d'attribution des logements sociaux avec la Commission Intercommunale d'Attribution qui nécessitera des formations techniques pour l'agent en charge du logement et la directrice.
2. Achèvement de l'aire de jeux inclusive en cours de réalisation.
3. Meilleure visibilité du CCAS, tant du point de vue matériel (accès, localisation de l'entrée des locaux) que de la communication visuelle (certains CCAS portent un nom, par exemple). Une consultation sera lancée auprès de cabinets d'architecture intérieure sur une mission étude des aménagements possibles pour une réalisation en 2022 – budget 5.000 €.
4. Préparation de la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux ; l'analyse de 2012 est dépassée tant par l'évolution démographique que les changements de la société.
5. Activités d'animation pour que le CCAS aille vers les habitants : les Journées du Handicap des 2 et 3 avril 2021 répondent à ce souhait, avec la participation dans les écoles le vendredi et celle de la population sur le marché le samedi.
6. Amélioration de l'accueil durant les périodes de fortes chaleurs où le Plan Canicule est activé, en installant du matériel de climatisation dans une salle de grande taille au coeur de la Maison Commune qui permette aux gens âgés de se trouver au centre d'un bâtiment animé. La salle de la Gerbe utilisée jusque-là leur paraissant en dehors d'espaces animés et centraux.

M. le Président donne la parole à l'assemblée :

P. HEYMES demande des précisions sur les points suivants : signification de la phrase « améliorer la présence de l'action sociale sur le quartier de La Valsière » et ce qu'est le partenariat France Services.

M. le Président répond :

- Les deux antennes sociales que sont la salle des jeunes dans son nouvel aménagement et le pôle petite enfance école/crèche, permettent de mieux repérer les situations de difficulté de certaines familles. Le renforcement de l'accueil municipal avec le développement du partenariat avec l'Espace Vie Sociale animé par le centre Gutenberg Grabels contribueront à l'amélioration de l'action sociale sur le quartier.
- Maison France Services est un dispositif mis en place par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Son objectif est d'être un guichet unique afin de simplifier les démarches administratives, en regroupant en un seul et même lieu les principaux organismes de services publics : La Poste, Pôle Emploi, la CNAF, la CNAM, la CNAV,

la MSA, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction Régionale des Finances Publiques.

Le Centre Gutenberg Grabels a mis à profit la possibilité offerte aux associations de proposer leur projet France Services à la labellisation et a été retenu. L'étape suivante a consisté à mutualiser les actions à destination du public entre Gutenberg Grabels, la commune et le CCAS.

Par exemple :

- les questions sur l'obtention des titres, l'état-civil : compétence Mairie.
- le calcul des droits à la retraite, les relations avec les services des impôts : compétence Gutenberg Grabels.

Ce travail en coordination permettra à Gutenberg de bénéficier de la subvention prévue dans le cadre du projet France Services et transformer ainsi un emploi précaire en emploi pérenne.

Les services de la ville bénéficieront de formations pour les personnels d'accueil qui seront inclus dans le dispositif.

Une convention tripartite est en train d'être finalisée pour gérer les échanges et les responsabilités entre Gutenberg Grabels, la Ville et le CCAS.

Le démarrage des prestations France Services est attendu au mois de mai 2021.

P. HEYMES s'interroge sur le lieu qui sera dédié à ce projet.

M. le Président précise que ce sera l'ensemble de la Maison Commune qui le sera, du fait de la localisation dans ce même lieu des trois signataires, en perfectionnant le Guichet Unique déjà mis en place.

N. VERDIER précise qu'il s'agit bien d'utiliser à plein le concept de maison commune.

N. ANSIDEI fait part de ses craintes de voir apparaître un dispositif trop complexe et peu lisible pour les administrés.

N. VERDIER indique la définition des missions sera définie dans la convention ; une procédure d'accueil sera rédigée pour garantir la bonne orientation des administrés vers l'interlocuteur adéquat.

M. le Président fait part du travail amont qui a été fait afin de mettre par écrit les missions déjà réalisées par chaque entité et permettre une répartition harmonieuse.

N. ANSIDEI approuve le recrutement d'un travailleur social et insiste sur la réalisation d'une évaluation des compétences à mener pour envisager une véritable formation adaptée à chaque agent qui permettra une valorisation individuelle.

M. le Président soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A UNANIMITE

AFFAIRE N°2 FINANCES – Compte de gestion 2020

Monsieur le Président expose :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Madame la Trésorière de Castries.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Il est demandé au conseil d'administration :

- ✓ D'approuver le compte de gestion de Madame la Trésorière de Castries pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du C.C.A.S. pour le même exercice.
- ✓ De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

M. le Président soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A UNANIMITE

AFFAIRE N°3 FINANCES – Compte administratif 2020

Monsieur le Président expose :

Vu la délibération en date du 11 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020;

Vu la délibération en date du 26 novembre 2020 approuvant la décision Modificative N°1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ,

Vu L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable

Le compte administratif dont le document complet est joint en annexe se résume de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2020	234 342,27	11 007,18
Recettes 2020	245 518,86	8 701,32
Résultat de l'exercice	11 176,59	- 2 305,86
Report de l'exercice 2019	5 756,80	22 371,90
Restes à réaliser	0,00	18 500,00

	Dépenses Fonctionnement/Investissement	Recettes Fonctionnement/Investissement
Résultat Cumulé de l'exercice 2020	263 849,45	282 348,88

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver le compte administratif 2020.
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

DÉBAT

M. le Président ouvre le débat

P. HEYMES se déclare un peu surpris à la lecture des documents : il s'attendait, compte tenu de ce qui a été dit, à ce que les dépenses augmentent, ce qui n'est pas le cas. Il approuve le fait que les versements de la dotation de la commune aient été adaptés aux besoins et donc versés à un niveau moins élevé que prévu.

N. VERDIER fait part de son opinion : les différentes aides de l'Etat ont peut-être ralenti les demandes.

M. le Président précise qu'une partie des Chèques Service achetés par la municipalité ont été remis dans le cadre de situations liées à la crise sanitaire. Le budget sous la forme de la décision modificative prévoyait de pouvoir répondre à des demandes en augmentation qui ne se sont pas présentées.

M. le Président rappelle les chiffres présentés dans le bilan 2020 du CCAS. Antérieurement, le public bénéficiaire était composé de familles avec enfants. Aujourd'hui, le public majoritaire s'est modifié et représente une forte proportion de personnes jeunes et seules.

M. le Président craint la fin du dispositif de soutien financier conçu par l'Etat et le fait que la reprise économique ne concernera pas tous les Français ; une grande inquiétude pour les gens de la culture avec la fin des aides annoncée pour le mois d'août.

M. le Président quitte la salle pendant le vote comme le prévoit la réglementation et donne la présidence à Madame la Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A UNANIMITE

AFFAIRE N°4 RESSOURCES HUMAINES – Règlement Intérieur

Monsieur le Président expose :

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

Il est destiné à tous les agents de la Commune et du CCAS de Grabels, fonctionnaires et contractuels, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail ont été saisis le 30 novembre 2020 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et ont émis un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de règlement intérieur de la Commune de Grabels et du CCAS.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- ✓ D'adopter et de rendre applicable à compter du 01 avril 2021, le règlement intérieur du CCAS de Grabels tel que joint en annexe,
- ✓ De charger Monsieur le président de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Personne ne demandant la parole, M. le Président soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A UNANIMITE

AFFAIRE N°5 RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Suppression de poste

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique qui a été saisi le 30 novembre 2020.

Au vu du tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration du 13 mars 2019 et considérant la nécessité de le mettre à jour, il convient de supprimer le poste suivant :

Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

Le Président propose à l'assemblée

- ✓ D'approuver la modification du tableau des emplois telle que définie dans le tableau joint en annexe ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Personne ne demandant la parole, M. le Président soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A UNANIMITE

AFFAIRE N°6 RESSOURCES HUMAINES – Prolongation du contrat d'un agent contractuel de droit public sur une vacance temporaire de poste dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 02 septembre 2020 autorisant le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché/e pour répondre à la vacance temporaire du poste de directeur/trice du C.C.A.S. pour une période de six mois allant du 06 octobre 2020 au 05 avril 2021 inclus ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat d'un agent contractuel dans le cadre de la vacance du poste de directeur/directrice du C.C.A.S., afin que la démarche de recrutement en cours soit menée à son terme ;

Il est proposé une prolongation du contrat pour une période de 6 mois allant du 06 avril 2021 au 05 octobre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de directeur/directrice du C.C.A.S. à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser la prolongation du contrat d'un agent contractuel dans les conditions visées ci-dessus ;
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale et à Monsieur le Préfet.

DÉBAT

M. le Président ouvre le débat en précisant que le poste de directeur/directrice du CCAS existe déjà et que le recrutement a été lancé. Le contrat de l'agent contractuel prenant fin le 05 avril 2021, il est proposé de le reconduire pour six mois, sous peine de n'avoir aucun agent en fonction de direction après cette date.

P. HEYMES regrette qu'il ait été pris beaucoup de temps pour lancer cette procédure pour un poste important et demande où en est la procédure, combien de candidats ont postulé.

M. le Président répond qu'il avait été annoncé attendre le rapport final de l'audit pour lancer la procédure. Les conclusions de l'audit ont été présentées au conseil le 26 janvier 2021, la procédure a commencé immédiatement après. La publication de la vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion de l'Hérault immédiatement après. Des candidatures commencent à arriver.

M. le Président précise qu'à ce jour, il y a beaucoup plus de candidatures pour le poste de travailleur social et qu'il faut procéder de façon rigoureuse en prenant le temps de recevoir les candidats sans se précipiter.

M. le Président soumet au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstentions : 1 P. HEYMES.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

VII. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président interroge l'assemblée ; personne ne demande la parole.

VIII. INFORMATIONS OBLIGATOIRES**DÉCISIONS COMMISSION PERMANENTE**

Les décisions sont présentées par H. DUMON

Date	Objet	Montant accordé	Nature de l'aide	Commentaire
15/02/2021	Véhicule achat	500.00 €	Prêt	Versement au Bénéficiaire
	Electricité	150.00 €	Subvention	Versement au fournisseur
	Electricité	150.00 €	Prêt	Versement au fournisseur
	Electricité	200.00 €	Subvention	Versement au fournisseur
	Electricité	280.00 €	Prêt	Versement au fournisseur

TOTAL	1 280.00 €
-------	------------

Total Subvention	350.00 €
Total Prêt social	930.00 €

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Pas de Décision du Président depuis le dernier CA.

DOMICILIATIONS

Nombre de domiciliations en cours au 28/02/2021 : 13
4 entrées et 2 sorties depuis le 01/01/2021.